

# LOGEMENT, HÉBERGEMENT...



... J'AI UN BON PLAN !



## Le « Plan »

Le nom officiel du plan est le « **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées** » (PDALHPD).

Le plan c'est pour prévoir son avenir dans le logement. C'est pour ceux qui en ont le plus besoin : mal logés, expulsés, personnes à la rue...

## Le « Plan » en France

Une loi oblige tous les départements à travailler sur son « Plan ».

C'est la loi « Besson ». Elle a été écrite en 1990.

Le « Plan » est fait pour loger les personnes en difficulté. Les difficultés peuvent être un souci d'argent, de santé, d'isolement...

Tous les 6 ans, un nouveau « Plan » est retravaillé.

Le « Plan » actuel dure de 2018 à 2023.

## Le « Plan » en Indre-et-Loire

Les 3 objectifs du « Plan » en Indre et Loire sont :

- Mieux comprendre les aides auxquelles j'ai droit. Mieux connaître les endroits où je peux me loger ou être hébergé.
- M'aider à trouver et à rester dans un endroit où habiter.
- Répondre à mes besoins particuliers pour le logement : je vieillis, je sors de prison, je sors de l'hôpital, j'ai moins de 25 ans...

Il y a 12 groupes de travail et de réflexion pour répondre à ces objectifs.

Un groupe de travail et de réflexion c'est trouver à plusieurs des solutions pour le logement.

Dans ces groupes il y a des personnes concernées, des travailleurs sociaux, l'Etat, le Conseil départemental, des Centres communaux d'action sociale, des Communautés de communes, des associations, des propriétaires de logements, des bailleurs sociaux...

## L'animation du « Plan »

### Les 12 groupes de travail et de réflexion



Réfléchissent sur des actions et donnent des idées au comité technique

### Comité technique



Réunit les idées des groupes et fait la synthèse.

### Comité responsable



Donne les sujets de réflexion des groupes et valide leurs idées

## Pourquoi participer au « Plan » ?

Je témoigne de mon expérience de l'hébergement, du logement, du mal-logement...

Mes idées comptent pour proposer des solutions.

« Je participe à construire la politique du logement en Indre-et-Loire ».

« Je représente les personnes concernées dans les commissions importantes ».

## Dans quel groupe de réflexion m'impliquer ?

Dans tous les cas, je serai invité au groupe 1 :

### Groupe 1 : Implication des personnes concernées

Si je participe au « Plan », je fais partie du groupe 1.

Dans ce groupe, je communique sur ce que je fais dans les autres groupes. C'est aussi un lieu de partage et de soutien. On essaie ensemble de trouver de nouvelles personnes pour participer avec nous.

En plus, je peux m'impliquer dans un autre groupe :

### **Groupe 3 : Améliorer la visibilité des dispositifs**

Nous travaillons ensemble à mieux faire connaître le « Plan ». Par exemple, nous créons des petits films pour mieux expliquer les lieux qui peuvent aider à avoir un toit.

### **Groupe 4 : Accueil et fluidification dans les secteurs de l'urgence et de l'insertion**

Je donne des idées pour que chacun se sente mieux accueilli. Ce groupe travaille pour que les gens rentrent dans un logement le plus vite possible

### **Groupe 8 : Prévention des expulsions**

Je partage mon expérience et mes idées pour éviter les expulsions. Par exemple, les courriers qu'on reçoit sont compliqués à comprendre. Ils font peur et j'ai honte. J'aide à réécrire les courriers pour trouver de l'aide plus facilement.

En 2023, nous serons dans tous les groupes de travail.

### **Comment faire pour participer au « Plan » ?**

Je discute avec quelqu'un du groupe 1 qui vient me rencontrer.

Je téléphone à :

Véronique : 06 75 79 73 07

Delphine : 06 16 72 30 50

Ou Guillaume : 06 16 58 42 62

Les frais de transport et de repas peuvent être pris en charge.

